



La ville de Conflans-Sainte-Honorine recrute

Conflans-Sainte-Honorine, capitale de la batellerie est située au confluent de la Seine et de l'Oise, compte plus de 36 000 habitants. Ville d'histoire riche d'un patrimoine exceptionnel, elle offre de nombreuses infrastructures et un cadre de vie remarquable. C'est une ville dynamique à 25 km au nord-ouest de Paris, très bien desservie par le Transilien et le RER.

JARDINIER H/F

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Poste à pourvoir par voie statutaire ou par défaut contractuelle

Sous la responsabilité de la Responsable du CTM Environnement et du chef d'équipe, vous avez la charge de l'entretien du patrimoine végétal.

MISSIONS

Missions techniques :

- Travaux d'entretien des espaces verts :
 - Ramassage des feuilles,
 - Nettoyage d'allées,
 - Bêchage-Binage,
 - Taille des haies,
 - Plantations d'arbres, arbustes, fleurs,
 - Engazonnement,
 - Arrosage des massifs,
- Travaux de désherbage des voiries communales cimetières et des parcs et jardins (manuel, thermique, chimique),
- Conduite tondeuse autoportée.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Port obligatoire des Equipements de Protection Individuel (EPI),
- Permis B obligatoire et E Autorisation de conduite tondeuse autoportée.

PROFIL DU CANDIDAT

Savoirs et savoir-faire :

- CAP ou BEP d'horticulture option espaces verts ou expérience confirmée,
- Règles d'hygiène et de sécurité,
- Connaissance des matériels,
- Notions de sécurité pour les travaux sur le domaine public,
- Connaissance en espaces verts,
- Connaissance des produits phytosanitaires.

Pour candidater, merci d'envoyer vos CV et lettre de motivations à Monsieur Le Maire :
- par courrier : 63, rue Maurice-Berteaux – 78700 Conflans-Sainte-Honorine
- ou par courriel : recrutement@mairie-conflans.fr

Pour tous renseignements : contacter Mme REINBOLD au 01 34 90 85 45

CONFLANS-SAINTE-HONORINE.FR



Savoir-être :

- Sens des relations publiques et du travail en équipe,
- Sens du service public,
- Polyvalence,
- Bonne présentation,
- Esprit d'initiative, autonomie,
- Aptitude à l'organisation du travail.

TEMPS HEBDOMADAIRE/HORAIRES

Temps complet

Poste à 38 heures hebdomadaires

Horaires d'été (Avril à Septembre) 6h54-12h et de 13h00-16h00

Horaires d'hiver (Octobre à Mars) 7h54-12h et de 13h00-16h00

AVANTAGES COLLECTIFS AU TRAVAIL

- Abonnement COS et CNAS,
- Participation Mutuelle labellisée et Prévoyance,
- Participation Abonnement Transport en commun,
- Prime annuelle,
- IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise),
- CIA (Complément indemnitaire Annuel),
- Tickets restaurant,
- Compte-Epargne-Temps.